

# L'abc de la RAC

La RAC96, une démarche de reconnaissance des acquis et compétences en petite enfance.

1

## Information

- ♥ Les employé.e.s intéressé.e.s participent à une séance d'information sur la RAC offerte par les cégeps (rencontre obligatoire et gratuite qui peut s'effectuer dans un cégep aux choix de la personne, et sans obligation de poursuivre la démarche par la suite).
- ★ L'employeur assiste à une présentation sur la RAC96 organisée par le CSMO-ÉSAC pour comprendre la démarche et la partager à son personnel éducateur.



2

## Préparation du dossier et inscription

- ♥ L'employé.e intéressé.e à poursuivre la démarche constitue son dossier de candidature et le dépose au cégep de son choix, lequel analyse le dossier et, le cas échéant, convoque l'employé.e à une entrevue de validation des compétences.
- ★ En parallèle, l'employeur inscrit son employé.e sur le portail web Travail-études en petite enfance géré par le CSMO-ÉSAC pour pouvoir recevoir l'aide financière.



3

## Entrevue de validation

- ♥ Le cégep organise une entrevue avec des spécialistes de contenu pour juger de la pertinence de poursuivre la démarche.
- Si la candidature est retenue, le service de RAC procède alors l'inscription des employé.e.s au cégep.



4

## Démarche RAC

- ♥ L'employé.e est encadré.e par des personnes ressources du cégep qui évalueront chaque compétence du programme d'étude de façon approfondie et identifieront les besoins de formation manquante au besoin.
- ★ L'employeur libère des heures pour que le personnel éducateur puisse progresser dans sa démarche de RAC.



Une fois l'ensemble des compétences du programme d'études évaluées avec succès, l'employé.e obtient son AEC en Techniques d'éducation à l'enfance.

Apprenez-en plus à [travailetudespetiteenfance.ca/demarche-RAC96](http://travailetudespetiteenfance.ca/demarche-RAC96)